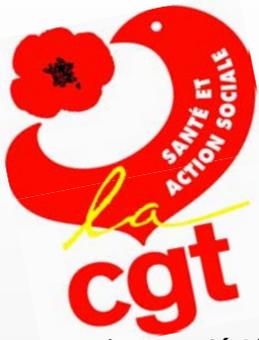


22 mai 2008

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale



Salarié-e-s de la Santé et de l'action sociale, public/privé, Tous ensemble le 22 mai, pour l'avenir de nos retraites :

Les cinq confédérations CGT, CFDT, FO, CFTC et CGC en commun ainsi que la FSU, l'UNSA, Solidaires et des organisations de jeunesse appellent tous les salariés, les retraités et les jeunes à participer à une grande journée d'actions et de manifestations dans les régions et les départements le 22 mai pour la défense de notre système de retraite solidaire.

Le gouvernement veut passer en force et poursuivre ses réformes aux dépens des salarié-e-s et les retraité-e-s

Malgré les sacrifices imposés aux salariés, l'avenir du système de retraite n'est pas garanti.

Aucun effort n'a été demandé aux employeurs depuis plus de vingt ans alors que le nombre de retraités a doublé.

Les réformes de 1993 pour le privé et de 2003 pour le public conduisent à terme à une baisse relative des pensions par rapport aux salaires de 30 %. Malgré ces sacrifices ces réformes n'ont pas assurées le financement des réformes comme l'avait annoncé le gouvernement !

Pour les hospitaliers avec la réforme de 2003, la pension moyenne a diminué de 5% de 2003 à 2006, alors que nous sommes qu'au début de l'application de cette réforme, l'appauvrissement des salariés va donc s'amplifier !

La double peine que constitue l'allongement de la durée de cotisation de 37,5 ans à 40 ans et la décote rend de plus en plus inaccessible la retraite à taux plein à 60 ans et encore moins à 55 ans.

Sans bilan de la réalité, le Président de la République annonce unilatéralement que le passage à 41 ans de cotisation n'est pas discutable, alors qu'en 2006 les hospitaliers ont validé en moyenne 31,8

années de cotisation et les hospitalières 30 ans ! Les femmes qui sont plus de 70% dans nos secteurs paient le prix le plus lourd car elles ont bien souvent des carrières incomplètes, temps partiel, plus de chômage, une non-reconnaissance des métiers à prédominance féminine....

Les acquis pour les enfants ont été considérablement diminués pour la Fonction Publique : les mères d'enfants nés avant 2004 n'ont gardé leur bonification d'un an que si elles étaient fonctionnaires au moment de l'accouchement : les femmes inactives, en disponibilité, non titulaires ou travaillant dans le privé ont perdu ce droit tout comme une partie des étudiantes, et les jumeaux ne comptent plus que pour un !

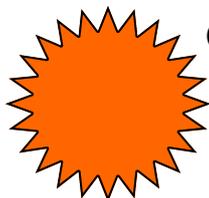
La reconnaissance de la pénibilité comme pour les soignants de la Fonction Publique Hospitalière, devrait être étendue à tous les salariés ayant exercé des travaux pénibles aussi bien dans le secteur privé que public. Bien au contraire, le gouvernement vient d'annoncer la suppression des limites d'âge et la suppression du régime de retraite « actif » pour les nouveaux recrutés de la Fonction Publique.

Garantir le niveau des retraites décentes dans une société solidaire : c'est possible ! La Cgt fait 5 propositions pour apporter les ressources complémentaires :

- 1 - Tous les éléments de rémunérations complémentaires doivent être soumis désormais à cotisation pour la retraite.
- 2 - Une contribution sur les revenus financiers des entreprises serait instaurée.
- 3 - La contribution des entreprises serait modulée afin de pénaliser les entreprises qui licencient et recourent à une main-d'œuvre précaire.
- 4 - Le Fonds de réserve pour les retraites dont la fonction de « lissage » des besoins serait confirmée, se verrait doté d'une ressource pérenne à hauteur des besoins, prélevée sur les dividendes versés par les entreprises.
- 5 - Au bout du compte, les salariés pourraient consentir une hausse de leurs cotisations pour permettre l'équilibre des régimes et sécuriser le droit à la retraite pour tous.

22 mai 2008

4 EXIGENCES - 4 PROPOSITIONS

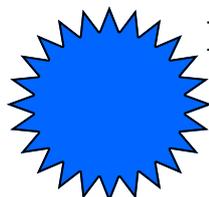


GARANTIR UN BON NIVEAU DE RETRAITE

Les conséquences des réformes (1993-2003) conduisent à terme à une baisse moyenne des pensions d'au moins 30%. C'est inacceptable.

NOTRE PROPOSITION

- Garantir un niveau de pensions au moins égal à 75% du salaire pour une carrière complète (avec un minimum garanti au moins égal au SMIC)
- Revaloriser les pensions comme les salaires.

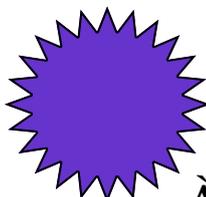


RECONNAÎTRE LA PÉNIBILITÉ PAR UN DEPART ANTICIPÉ

La différence d'espérance de vie (7ans) entre salariés, due aux conditions de travail, est inacceptable.

NOTRE PROPOSITION

Mettre immédiatement en place un dispositif de départ anticipé en retraite pour les salariés ayant exercé des travaux pénibles, dangereux ou astreignants. C'est une question de justice sociale.

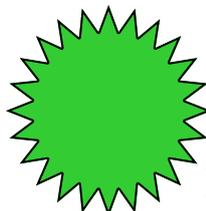


ASSURER UN DROIT À LA RETRAITE À PARTIR DE 60 ANS

L'allongement prévu de la durée de cotisation à 41 ans puis 42 ans va rendre de plus en plus inaccessible la retraite à taux plein à 60 ans.

NOTRE PROPOSITION

Reconnaître une carrière complète à 60 ans intégrant les périodes de stage, d'étude, d'activité professionnelle ou d'inactivité forcée (chômage, recherche d'un premier emploi, ...).



ASSURER LE FINANCEMENT DES RETRAITES

Malgré les sacrifices imposés aux salariés, l'avenir du système de retraite n'est plus garanti. Aucun effort n'a été demandé aux entreprises depuis plus de 20 ans pour payer les retraites.

NOTRE PROPOSITION

- 1 - Développer l'emploi de qualité
- 2 - Modifier la répartition des richesses en faveur du travail en réformant la « cotisation employeur », en tenant compte de la politique d'emploi et de salaires des entreprises
- 3 - Instituer une contribution sur les revenus financiers des entreprises.